



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

33-522-01 Kazángépész (12 t/h felett)

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Mécanicien / mécanicienne de chaudière (au dessus de 12 t/h)
(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- surveiller le système d'eau d'alimentation/supplémentaire ainsi que le fonctionnement du dégazeur;
- préparer l'équipement de chaudière;
- préparer les combustibles à l'utilisation ou au stockage;
- mettre en service les systèmes d'alimentation en combustible, de ventilation et de drainage;
- vérifier la qualité de la solidité extérieure et intérieure du système de combustion ainsi que l'intégrité du système d'air;
- mettre en service et opérer les équipements auxiliaires de la chaudière;
- contrôler, démarrer le programme d'allumage;
- démarrer, opérer, arrêter l'équipement de combustion, surveiller le fonctionnement adéquat;
- surveiller l'image de la flamme, le rapport gaz-air convenable, analyser le gaz résiduaire;
- laver la chaudière en fonction du résultat de l'échantillonnage ou périodiquement;
- contrôler l'état opérationnel et le fonctionnement efficace des systèmes énergétiques à sa charge;
- surveiller les paramètres opérationnels, le niveau de charge et la qualité de service;
- surveiller le fonctionnement et l'état des fils opérationnels et de sécurité;
- manœuvrer les unités de préchauffage, de vapeur surchauffée et de lavage;
- manœuvrer les systèmes d'élimination de scories produites par la combustion et d'évacuation de suie;
- assurer la facilité d'utilisation des combustibles alternatifs;
- prendre des mesures, sous sa responsabilité, en vue de remédier la défektivité;
- arrêter le fonctionnement des systèmes en cas de danger;
- informer son supérieur hiérarchique, si nécessaire;
- surveiller le système central de protection contre l'incendie de l'entrepôt de combustible;
- surveiller le système d'aération ainsi que le système d'alerte de mesure de concentration de gaz du hall de l'usine et de la chaufferie;
- tenir le livret, documenter les événements principaux lors d'un service continu;
- assurer le stockage des matières dangereuses conforme aux exigences réglementaires;
- manier le système de commande de processus.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

8323 Opérateur de chaudière

(*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/hm/>

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</p> <p>Ministère des Affaires Économiques Nationales</p>												
<p>Niveau du certificat (national ou international)</p> <p>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ): 33 Qualification additionnelle complétant la qualification professionnelle du premier cycle de l'enseignement secondaire, basé sur la qualification professionnelle nécessitant l'achèvement du cycle de scolarité primaire et pouvant être obtenue dans le cadre d'une formation professionnelle non formelle.</p> <p>Code ISCED2011: 3</p> <p>Niveau du CNCP de la Hongrie:</p> <p>Niveau du CEC:</p>	<p>Echelle de notation/Exigences aux examens</p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p>												
<p>Mention de série du certificat: PT K</p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p>Date de délivrance du certificat: 2023.10.02</p>	<p>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;">Épreuve orale</td> <td style="width: 50%;">Épreuves orales de mécanicien / mécanicienne de chaudière (au dessus de 12t/h)</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">5</td> <td style="width: 20%; text-align: center;">30.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Épreuves de mécanicien / mécanicienne de chaudière (au dessus de 12t/h)</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">70.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> </tr> </table>	Épreuve orale	Épreuves orales de mécanicien / mécanicienne de chaudière (au dessus de 12t/h)	5	30.00	Épreuve pratique	Épreuves de mécanicien / mécanicienne de chaudière (au dessus de 12t/h)	5	70.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5	
Épreuve orale	Épreuves orales de mécanicien / mécanicienne de chaudière (au dessus de 12t/h)	5	30.00										
Épreuve pratique	Épreuves de mécanicien / mécanicienne de chaudière (au dessus de 12t/h)	5	70.00										
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5											
<p>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</p> <p>A l'enseignement secondaire</p>	<p>Accords internationaux</p>												
<p>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</p>													
<p>Base légale</p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle Exigence professionnelle et d'examen établie par l'Arrêté n° 12/2013 (III. 28.) du Ministère de l'Économie nationale.</p>													

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 30 % Pratique: 70 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		300 heures
Niveau d'entrée requis: <ul style="list-style-type: none">- 32 522 02 Formation professionnelle d'opérateur de chaudière (entre 2 et 12 t/h);- Expérience professionnelle de 2 ans attestée en tant qu'opérateur / opératrice chaudière (entre 2 et 12 t/h);- L'application des conditions d'aptitude médicales est nécessaire.		
Modules d'exigences professionnelles: 11415-12 Activités de mécanicien / mécanicienne de chaudière (au dessus de 12t/h) Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass. Centre national de référence– NSZFH – http://nrk.nive.hu		
Chef de l'organisateur d'examen: Date de délivrance: 2023.10.02		CACHET